NOUVELLE MISSION DU CICR A CHYPRE

Au cours de sa troisième mission à Chypre, du 18 au 20 août 1957, le délégué général du CICR pour le Moyen-Orient, M. D. de Traz, s'est rendu à nouveau dans plusieurs lieux de détention de l'île. La Prison centrale de Nicosie, le Centre d'interrogatoire d'Omorphita, les camps de Pyla, Pyroï, et Kokkino Trimithia, abritant ensemble quelque 1200 détenus, furent ainsi visités par M. de Traz.

Selon l'usage, les représentants des détenus purent, lors de chaque visite, s'entretenir sans témoin avec le délégué du CICR. Les observations, de même que les remarques du délégué, furent consignées dans des rapports que le CICR adressa aux Autorités responsables.

Relevons enfin que M. de Traz fut reçu de la manière la plus courtoise par le Gouverneur de l'île, Sir John Harding. Il put en outre s'entretenir de diverses questions intéressant les détenus avec M. W. H. Ramsay, sous-secrétaire pour la sécurité intérieure du Gouvernement de Chypre.

CONVENTIONS DE GENÈVE

Aux termes d'une communication du Département fédéral à Berne, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a notifié, le 27 août 1957, au Conseil fédéral suisse, son adhésion aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

D'autre part, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande a déposé, le 23 septembre 1957, auprès de la même Autorité, les instruments portant ratification des dites Conventions.

Celles-ci entreront en vigueur, pour les pays en cause, à l'expiration du délai de six mois, soit le 27 février 1958 pour la République populaire démocratique de Corée et le 23 mars 1958 pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Le nombre des Etats parties aux Conventions humanitaires de 1949 est ainsi porté à soixante-huit.